

Les techniques de balisage et de signalisation

LE BALISAGE DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE

LA TECHNIQUE DE BALISAGE À LA PEINTURE

Lorsque le balisage est effectué sur les arbres, poteaux de signalisation non métalliques, poteaux électriques (tolérance EDF), poteaux télégraphiques (tolérance Télécoms) ou pierres fixes, on réalisera des marques à la peinture, de préférence glycérophthalique en suspension aqueuse ou à la peinture acrylique.

=> *La préparation des supports*

Sur les rochers, les murs et les arbres à écorce lisse, la brosse métallique est indispensable pour éliminer la poussière, les mousses, etc. Sur les arbres à écorce épaisse et irrégulière (chênes, pins) une plane ou un grattoir sont quasi indispensables pour égaliser la surface à peindre.

Il ne faut jamais les utiliser sur les arbres à écorce mince et lisse (hêtres et charmes en particulier).

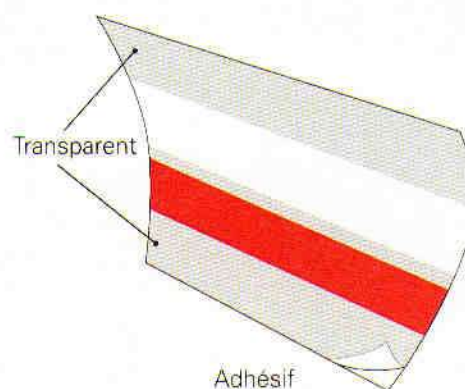
Il ne faut pas baliser sur les bouleaux, platanes ou merisiers, dont l'écorce part en lambeaux.

En même temps qu'on trace les marques, on doit s'assurer qu'elles resteront bien visibles en élaguant la végétation d'alentour (se placer à distance sur le sentier pour vérifier si l'élagage a été bien fait).

Il faut élaguer assez largement et bien dégager le pied du support car la pousse naturelle de la végétation est souvent rapide. En particulier, il faut éliminer le lierre qui grimpe sur les troncs en le coupant à la base.

LES AUTRES TECHNIQUES

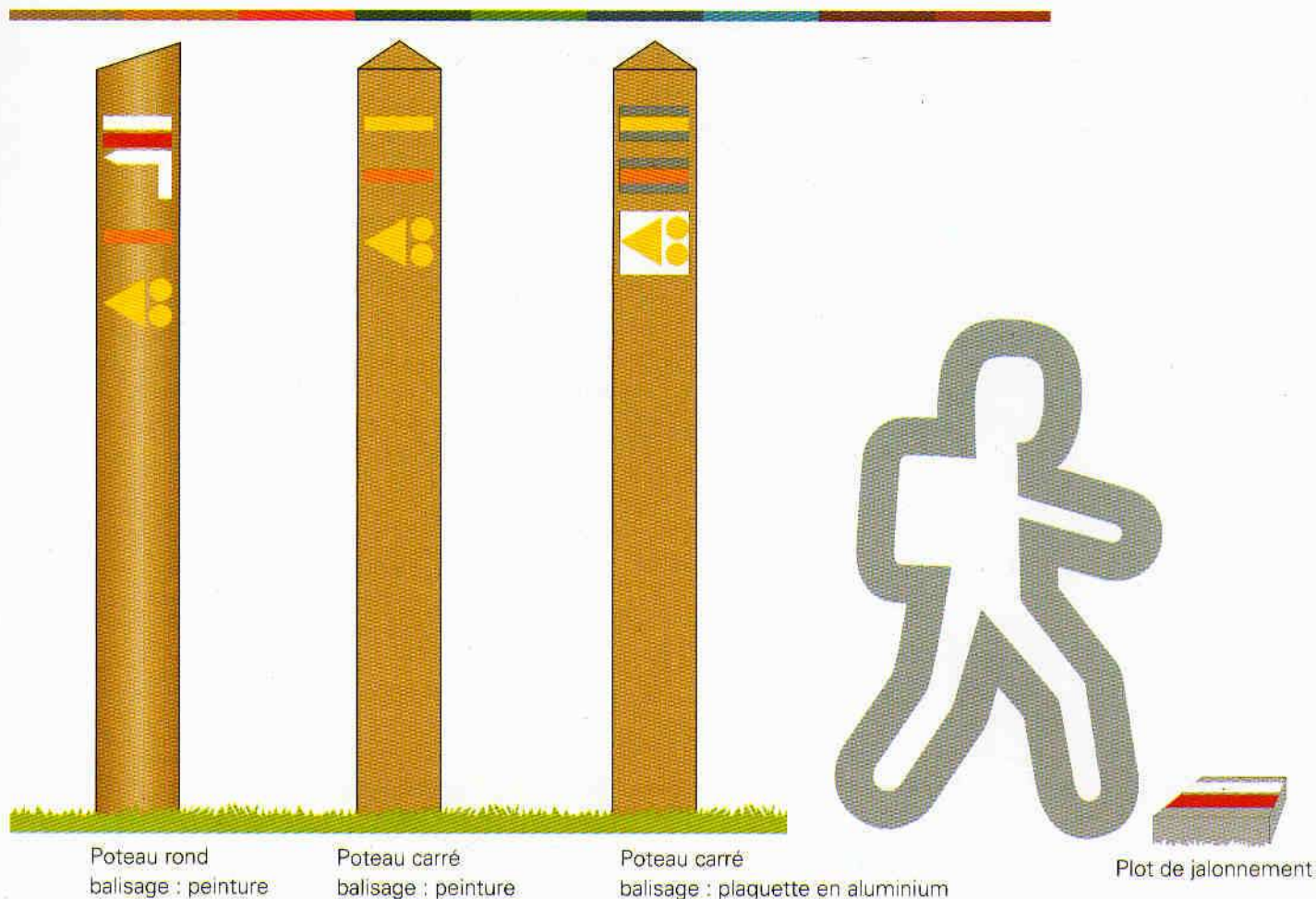
Sur un support métallique, on apposera des balises autocollantes. Pour ces surfaces métalliques (poteaux en acier galvanisé, en aluminium ou peints), il est nécessaire de dégraisser à l'aide d'un solvant avant d'apposer l'autocollant.



En cas d'absence de supports, on pourra planter des jalons de deux types :

- Poteaux en bois de différentes hauteurs et de section ronde ou carrée, sur lesquelles les balises seront réalisées à la peinture ou par apposition sur le poteau carré de plaquettes en aluminium.
- Plots de béton partiellement enfouis dans le sol à utiliser spécifiquement sur les chemins.





=> Le débalisage

Les procédés de débalisage de la peinture diffèrent selon le support.

Sur les arbres à écorce épaisse et les poteaux en bois, on utilisera d'abord la brosse métallique et ensuite le grattoir si nécessaire.

Sur les arbres à écorce mince, on utilisera en petite quantité un décapant chimique et on rincera ensuite abondamment avec de l'eau à l'aide d'un pulvérisateur de jardin.

Sur les supports métalliques, on utilisera la brosse métallique.

L'utilisation d'une peinture de camouflage (peinture grise) est interdite pour diverses raisons : elle peut entraîner une confusion pour les randonneurs, rester très "visible" sur certains supports ou encore laisser réapparaître la peinture d'origine à la suite de réactions chimiques entre les deux peintures superposées.

L'application directe de plaquettes (PVC, bois, plaque émaillée etc.), par clouage ou cerclage, est proscrite sauf sur un mobilier spécifique, tels que les jalons de continuité évoqués précédemment.



Les techniques de balisage et de signalisation

LE BALISAGE DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE

LES CODES DE BALISAGE

Les balises de continuité

• Pour les itinéraires de Grande Randonnée (GR®) :

Les itinéraires pédestres de Grande Randonnée GRP® sont balisés par deux rectangles superposés de couleur blanche et rouge, de 10 X 2 cm (séparés de 0,5 cm).

Nul ne peut employer ces balises sans autorisation écrite de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre qui les a déposées à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

• Pour les itinéraires de Grande Randonnée de Pays (GRP®) :

Les itinéraires pédestres de Grande Randonnée de Pays GRP® sont balisés par deux rectangles superposés de couleur jaune et rouge, de 10 X 2 cm (séparés de 0,5 cm).

Nul ne peut employer ces balises sans autorisation écrite de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre qui les a déposées à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

• Pour les itinéraires de promenade et de randonnée (PR) :

Les itinéraires de promenade et de randonnée PR sont balisés par un rectangle de couleur jaune, de 10 X 2 cm.

• Pour les itinéraires équestres :

Les itinéraires équestres sont balisés par un rectangle de couleur orange d'une dimension de 10 x 2 cm.

Les itinéraires de randonnée équestre en attelage sont balisés par deux rectangles superposés de couleur orange de dimension 5x1,5 cm et 10x1,5 cm, supportés par deux ronds orange de 3,5 cm et 3 cm de diamètre, le tout entrant dans un cadre de 10x7 cm.

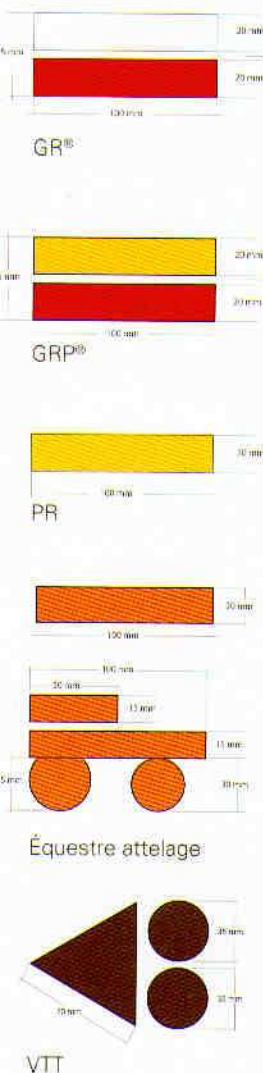
Remarque : ce balisage doit se limiter à certaines zones (fossés, marais, routes, rétrécissement de l'emprise du chemin...) mais il devient indispensable lorsque l'itinéraire pour les attelages diffère de l'itinéraire cavalier. Dans ce dernier cas, la bifurcation doit être annoncée en amont, et si possible, à plusieurs reprises. Il est également important de signaler les zones où le dégagement est suffisant pour permettre un demi-tour (largeur de 6 mètres).

Nul ne peut employer ces marques sans autorisation écrite du Comité National de Tourisme Equestre de la FFE qui les a déposées à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

• Pour les itinéraires VTT :

Les itinéraires VTT sont balisés par deux ronds de 3,5 cm de diamètre accolés à un triangle équilatéral de 7 cm de côté, sur fond blanc. Ce code est de couleur rouge pour les itinéraires de plus de 80 km, jaune pour les circuits locaux, et marron pour les circuits locaux des Parcs naturels régionaux.

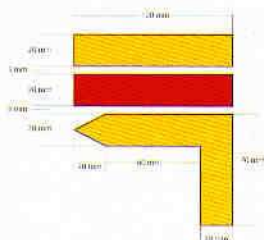
Nul ne peut employer ces marques sans autorisation écrite de la FFC qui les a déposées à l'Institut National de la Propriété Industrielle.



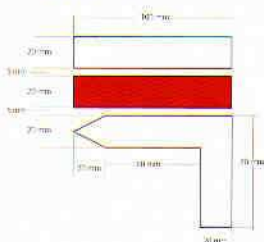
Le changement de direction

Pour prévenir le promeneur d'un changement de direction, on rajoute à la balise de continuité :

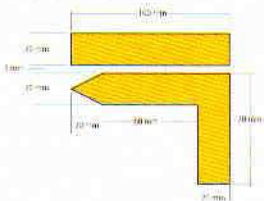
- sur un GRP® : une flèche jaune indiquant la direction à suivre.



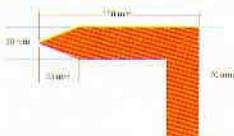
- sur un GR® : une flèche blanche indiquant la direction à suivre.



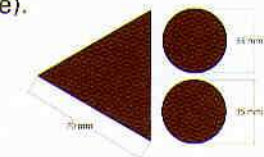
- sur un PR : une flèche jaune indiquant la direction à suivre.



- Pour les itinéraires équestres, le changement de direction est signalé par des traits horizontaux et verticaux de 2 cm de large, de couleur orange, et formant une flèche vers la gauche ou vers la droite dans un cadre de 10x7 cm.

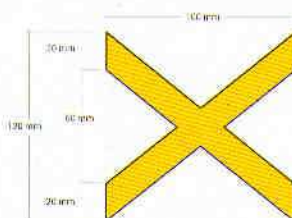
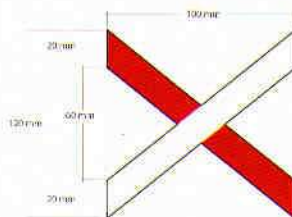
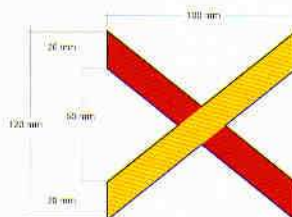


- Pour les itinéraires VTT, l'orientation de la balise est choisie en fonction de la direction (tout droit : pointe du triangle vers le haut et rond en bas ; vers la droite : pointe vers la droite et idem pour la gauche).

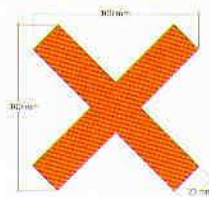


La mauvaise direction

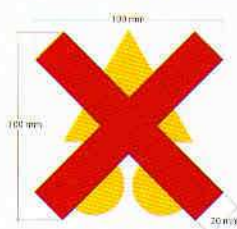
Le balisage de «mauvaise direction» est représenté par une croix de St André indiquant qu'il ne faut pas s'engager sur cette voie



- Pour les itinéraires équestres, ce balisage est constitué de deux traits de couleur orange de 2 cm de large et formant une croix dans un cadre de 10x10 cm.



- Pour les itinéraires VTT, la balise de continuité est barrée d'une croix rouge.



Les techniques de balisage et de signalisation

LE BALISAGE DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE

EMPLACEMENT DES BALISES

En choisissant l'emplacement des balises, on pensera à se mettre à la place du randonneur qui ne connaît pas l'itinéraire et qui peut être plus ou moins attentif.

D'ailleurs il est souhaitable d'être accompagné lors du balisage par quelqu'un qui découvre le parcours et pourra suggérer les emplacements les plus judicieux. Dans le même esprit il convient de parcourir le tronçon balisé une seconde fois en vérifiant la pertinence des emplacements des marques.

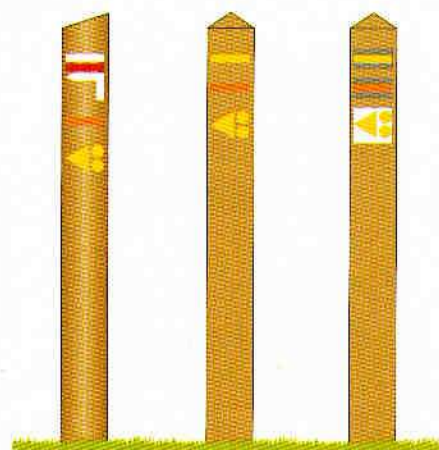
La balise doit se présenter naturellement au promeneur, c'est-à-dire à hauteur de ses yeux et perpendiculairement au cheminement (afin que le promeneur l'ait face à lui), et ce dans les deux sens si l'itinéraire est à double sens.

Il ne faut jamais apposer de marques parallèlement au sentier.

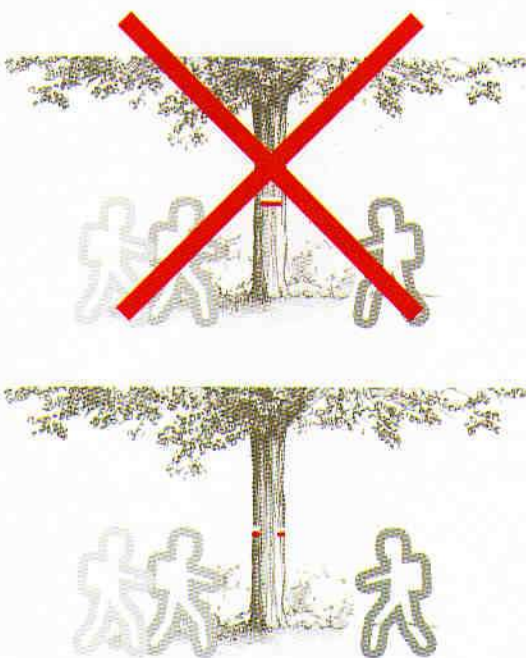
En cas de balisage des itinéraires dans les deux sens, on effectuera deux parcours distincts pour apposer les balises.

On doit garder présent à l'esprit le fait que le balisage est affaire de bon sens et d'expérience.

S'il n'y a pas de support, on utilisera, dans la mesure du possible, des jalons de continuité à l'image de ceux qui sont mentionnés dans la présente Charte (p 39).



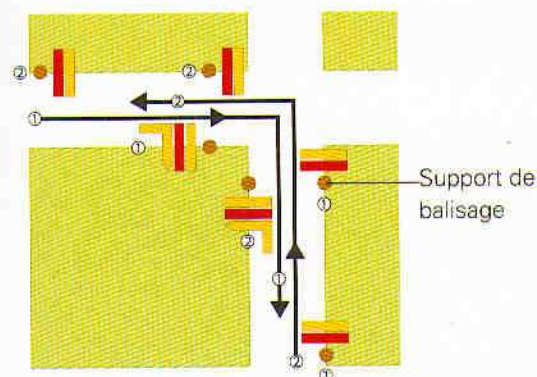
En cas de superposition d'itinéraires (GRP® et PR notamment), si plusieurs balises doivent être soit réalisées à la peinture sur un même support naturel, soit avec un autocollant sur surface métallique, on veillera à espacer ces balises en hauteur de 10 cm au minimum.



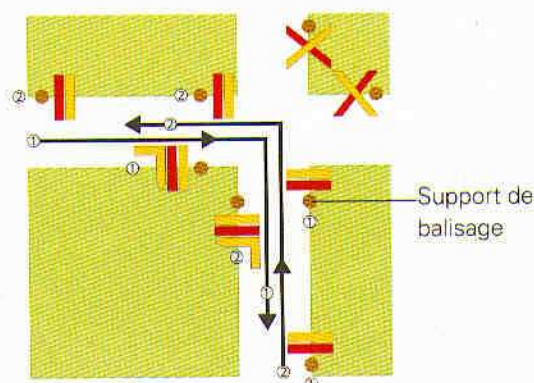
Cas particulier des itinéraires en montagne

Le balisage en zone de montagne doit prendre en compte quelques spécificités : les conditions météorologiques et climatiques (brouillard, neige, orages violents...), l'absence de supports pour l'apposition des balises (alpages), la multiplicité des traces ou encore le caractère dangereux de certaines zones (pierriers, éboulis, falaises etc.). Ceci peut justifier des adaptations aux règles générales. Il pourra être nécessaire notamment d'augmenter la fréquence des marques de balisage (pour les rendre visibles de l'une à l'autre), de les agrandir en utilisant des rectangles de 12 x 4 cm, ou d'utiliser la technique des cairns (amoncellement de cailloux réalisés par les randonneurs pour repérer l'itinéraire).

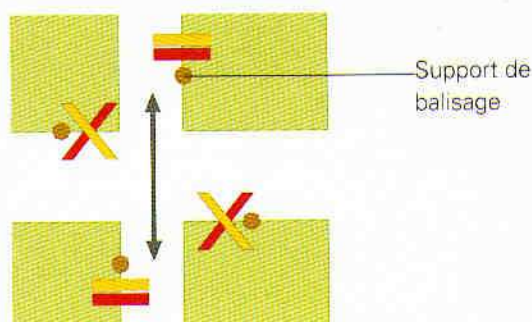
Pour les **changements de direction**, les marques sont apposées avant la bifurcation. On confirme rapidement la nouvelle direction par l'apposition d'une balise de continuité juste après la bifurcation, suivie rapidement d'une seconde.



Lorsque, dans certains carrefours ou changements de direction, les risques d'erreurs sont importants, on appose systématiquement des croix de Saint-André dans les mauvaises directions.



Pour les **traversées de routes**, on place des balises avant et après la traversée (celles placées de l'autre côté doivent être visibles avant la traversée et seront doublées assez rapidement pour confirmer la direction). On complète systématiquement avec des balises de Croix de Saint-André pour l'ensemble des autres directions possibles.



FRÉQUENCE DES BALISES

Il faut qu'une marque vienne régulièrement guider le promeneur, et que sa fréquence soit fonction des risques d'erreur existants (bifurcations, fausses pistes, virages répétés ou risque de brouillard...). S'ils sont nombreux, on doit resserrer les marques.

Le balisage a également comme fonction de rassurer et de sécuriser le promeneur (s'il est novice ou s'il ne connaît pas le milieu traversé). Ainsi, même en cas d'absence de source d'erreurs, il convient d'apposer régulièrement des marques : au minimum tous les 150 mètres environ, ce qui correspond par exemple à une durée de marche de 3 minutes pour une famille. *Pour le VTT, cette distance est comprise entre 250 et 300 mètres environ et pour les équestres, entre 400 et 600 mètres.*

ENTRETIEN DES BALISES

Si la fréquence d'entretien dépend fortement des milieux et de régions concernées, certaines règles peuvent néanmoins être établies.

Il convient ainsi de **vérifier et si nécessaire de rafraîchir** les balises chaque année. Celles-ci peuvent s'altérer rapidement en fonction de leur exposition (soleil, vent, pluie, humidité), de la surface du support et du type de peinture utilisée.

On peut, pour cette vérification, s'appuyer sur les associations de randonneurs qui peuvent assurer une veille régulière sur les itinéraires d'un territoire. La Fédération Française de Randonnée Pédestre développe cette démarche de protection et de préservation des chemins au sein d'un programme national beaucoup plus ambitieux, intitulé : "Eco-veille" et qui se met en place dans de nombreux départements.

